

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Reforme-du-bac-le-cadre-est-enfin-fixe>



école & société

Réforme du bac : le cadre est enfin fixé

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 14 février 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés



Depuis la remise du rapport Mathiot sur la réforme du bac, fin janvier 2018, les contours du nouveau baccalauréat mis en oeuvre en 2021 s'affinent. Le ministre de l'éducation nationale présentait, le 14 février, en conseil des ministres, son projet de réforme.

Comme prévu, le nombre d'épreuves terminales est réduit à 4, un contrôle continu s'organise autour d'épreuves ponctuelles semestrielles et sur la base des bulletins. Une nouvelle organisation des enseignements remplace les anciennes séries de la voie générale ([à lire ici](#)). L'ébauche d'une annualisation des services dans le rapport Mathiot, dénoncée par le SE-Unsa, n'a pas été reprise par le ministre.

Ces nouvelles épreuves seraient mises en oeuvre en juin 2020, pour les épreuves anticipées, et au printemps 2021 pour les épreuves terminales. La voie technologique connaît peu d'évolutions. Contrairement au rapport Mathiot qui faisait des propositions, l'importance de chaque épreuve dans la note finale n'a pas fait l'objet d'annonces ministérielles et reste encore à définir.

Par ailleurs, le ministre a tranché en faveur du maintien d'épreuves de rattrapage.

De nouvelles épreuves terminales : vers un bac plus exigeant ?

- Des épreuves anticipées de français en fin de première, sous forme écrite et orale, devraient être « revisitées ».
- Deux épreuves portant sur les disciplines de spécialité étudiées tout au long de la terminale seraient passées au retour des vacances de printemps.
- Une épreuve écrite de philosophie (présentée dans le dossier de presse comme une épreuve « traditionnelle ») en juin de terminale.
- Une épreuve orale finale, en juin de terminale, reposant « sur un projet adossé à une ou deux disciplines de spécialité (...) suivi d'un échange permettant de valoriser la culture scientifique et historique ».

Un contrôle continu « mixte » qui peut faire consensus

40 % du baccalauréat sera évalué en contrôle continu. Le SE-Unsa a demandé un cadrage national pour les épreuves ponctuelles. Le ministre a pris en compte cette revendication, et le projet de réforme prévoit :

- des épreuves ponctuelles sur une base semestrielle avec une banque nationale numérique de sujets, des copies anonymées corrigées par d'autres enseignants et une harmonisation de l'évaluation. L'organisation de ces épreuves se ferait à l'échelle de l'établissement.
- la prise en compte des bulletins pour 10 % du diplôme.

Ce que le SE-Unsa a porté et continue à porter

Réforme du bac : le cadre est enfin fixé

La réduction des épreuves terminales, et le passage d'épreuves ponctuelles doivent amener une nouvelle vision de l'évaluation des élèves au lycée, plus formative, permettant de mieux consolider les acquis des élèves.

Pour le SE-Unsa, les épreuves du nouveau bac devront être « intelligentes », réduire le « bachotage » et préparer aux formes d'évaluation de l'enseignement supérieur.

Concernant l'épreuve orale finale, le SE-Unsa juge positivement la place qu'on lui donne et revendique des outils et un accompagnement des enseignants pour préparer les élèves à investir des compétences jusque là peu valorisées dans le système éducatif français.

Quant au rattrapage, le SE-Unsa juge qu'il a du sens pour les élèves qui souhaitent repasser une ou deux disciplines du contrôle continu où ils n'ont pas obtenu la moyenne après les épreuves ponctuelles de janvier de terminale, après avoir bénéficié d'un soutien dans ces disciplines au dernier semestre.

Notre revendication : une nouvelle indemnité pour reconnaître la charge de travail évaluative.

L'organisation des épreuves ponctuelles doit rester légère pour ne pas perdre à nouveau en organisation des évaluations le temps gagné sur les épreuves terminales.

Pour le SE-Unsa, la charge de travail des enseignants pour prendre en charge le contrôle continu doit faire l'objet d'une indemnité forfaitaire. Nous portons cette revendication depuis le début des concertations.